

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 15646

Numéro SIREN : 732 075 312

Nom ou dénomination : ACCENTURE

Ce dépôt a été enregistré le 25/06/2018 sous le numéro de dépôt 45320

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 25-06-2018

N° DE DEPOT : 045320

N° GESTION : 1995B15646

N° SIREN : 732075312

DENOMINATION : ACCENTURE

ADRESSE : 118-122 AVE DE FRANCE 75013 PARIS

MILLESIME : 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ACCENTURE SAS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12						
Adresse de l'entreprise 118 avenue de France 75013 Paris		Durée de l'exercice précédent* 12						
Numéro SIRET* 7 3 2 0 7 5 3 1 2 0 0 1 2 2			Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, 31/08/2017	N-1 31/08/2016					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
		Net 3	Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	5 660 499	1 387 555	509 207	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	63 010 373	63 010 373	63 010 373	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
		Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	31 145 054	13 941 975	10 229 255	
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
			Autres participations	CU	CV	3 690 038	58 545 072	21 361 704
			Créances rattachées à des participations	BB	BC			
			Autres titres immobilisés	BD	BE	5 192 000	5 192 000	2 184 010
			Prêts	BF	BG	5 135 807	5 135 807	35 914 402
			Autres immobilisations financières*	BH	BI	557 747	557 747	1 126 797
TOTAL (II)		BJ	BK	40 495 590	147 770 529	134 335 749		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ	29 184 310	29 184 310	33 772 873	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	658 697	658 697	659 554	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	84 069	317 570 492	300 721 450	
		Autres créances (3)	BZ	CA	70 235 358	70 235 358	103 298 528	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
		Disponibilités	CF	CG	5 025	5 025	1 844 460	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	4 840 441	4 840 441	4 299 239		
	TOTAL (III)	CJ	CK	84 069	422 494 323	444 596 103		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	40 579 660	570 264 851	578 931 852		
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ACCENTURE SAS			Néant ☐ *		
			Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 17 250 000)		DA	17 250 000	17 250 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	123 695	123 695
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	1 725 000	1 725 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)		DF	23 638	23 638
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	1 762	1 762
	Report à nouveau		DH	94 556	80 078
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	62 092 957	56 214 477
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	81 311 608	75 418 651
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	12 017 110	22 921 800
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR	12 017 110	22 921 800
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	229 751	50 026
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	691 835	25 771 287
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	99 074 949	88 208 298
	Dettes fiscales et sociales		DY	241 309 310	246 404 774
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	1 157 614	163 752
	Autres dettes		EA	6 127 769	10 811 130
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	128 344 906	109 182 134
TOTAL (IV)		EC	476 936 134	480 591 401	
Ecart de conversion passif* (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	570 264 851	578 931 852	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
			ID		
			IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	476 244 299	454 820 113
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ACCENTURE SAS							Néant ☐ *	
		Exercice N				Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	432 074	FB		FC	432 074	1 142 318
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	1 142 670 681	FH	299 779 562	FI	1 442 450 242	1 361 036 150
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 143 102 755	FK	299 779 562	FL	1 442 882 316	1 362 178 468
	Production stockée*				FM	561 437	(3 212 045)	
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	15 430 900	11 573 486	
	Autres produits (1) (11)				FQ	9 172	816 262	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 458 883 825	1 371 356 171
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	712 025 089	663 725 401
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	30 767 795	29 806 169
	Salaires et traitements*					FY	288 544 003	298 594 929
	Charges sociales (10)					FZ	183 187 597	176 417 882
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	5 175 391	3 151 704
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	119 043	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	8 694 360	14 669 687
	Autres charges (12)					GE	96 172 187	95 202 873
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 324 685 464	1 281 568 644
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	134 198 362	89 787 527
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	26 369	71 053
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	4 000 001	
	Différences positives de change					GN	10 128 944	5 632 646
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	14 155 313	5 703 700
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	3 690 038	1
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	25 782 129	35
	Différences négatives de change					GS	(1 756)	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	29 470 412	36
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(15 315 098)	5 703 663	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	118 883 264	95 491 190	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise ACCENTURE SAS										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	106 199	8 324 419	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	106 199	8 324 419	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	413	6 434	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	13 677	139 791	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG	231 849	53 382	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	245 939	199 607	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(139 740)	8 124 812	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	15 207 510	13 020 772	
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	41 443 057	34 380 752	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	1 473 145 338	1 385 384 290	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	1 411 052 381	1 329 169 812	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	62 092 957	56 214 477	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *							HP			
			- Crédit-bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1	981 850	607 245	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	96 154 592	95 152 834	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		obligatoires		A9					
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :									Exercice N		
										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
										Charges antérieures	Produits antérieurs		

ETAT ANNEXE à : 4 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053

Désignation

ACCENTURE SAS

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ACCENTURE SAS										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	68 165 375	KE		KF	1 893 051
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2			KP		KQ		KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	13 962 124	KW		KX	2 784 903
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA	
	Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	24 756 518	LC		LD	5 334 030
	Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes						LK		LL		LM	
	TOTAL III						LN	38 718 642	LO		LP	8 118 933
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T
Autres participations						8U	25 361 705	8V		8W	36 873 405	
Autres titres immobilisés						IP	2 184 010	IR		IS	3 007 990	
Prêts et autres immobilisations financières						IT	37 041 200	IU		IV	900	
TOTAL IV						LQ	64 586 915	LR		LS	39 882 295	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						0G	171 470 932	0H		0J	49 894 280	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4		
						par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		C0		D0	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV	70 058 426	LW	
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions				IS		MG		MH		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		
		Inst. gales, agencets, aménagements divers				IU		MM	124 214	MN	16 622 813	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		
	Matériel de bureau et mobilier informatique				IW		MS	1 626 332	MT	28 464 215		
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW			
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes						NC		ND		NE	
	TOTAL III						IY		NG	1 750 546	NH	45 087 028
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		0U		M7
Autres participations						I0		0X		0Y	62 235 110	
Autres titres immobilisés						I1		2B		2C	5 192 000	
Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E	31 348 546	2F	5 693 554	
TOTAL IV						I3		NJ	31 348 546	NK	73 120 664	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		0K	33 099 092	0L	188 266 119	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise ACCENTURE SASNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	4 645 795	PF	1 014 703	PG		PH	5 660 499
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	10 128 345	QE	1 007 207	QF	124 214	QG	11 011 338
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	18 361 041	QM	3 385 329	QN	1 612 655	QO	20 133 715
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	28 489 386	QV	4 392 537	QW	1 736 869	QX	31 145 054
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		QN	33 135 182	OP	5 407 240	OQ	1 736 869	OR	36 805 552

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NV+NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la fin
de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise ACCENTURE SASNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	DB	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C
		– corporelles	6E	6F	6G
		– titres mis en équivalence	02	03	04
		– titres de participation	9U	9V	9W
		– autres immobilisations financières (1)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
	Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE	UF	
		– financières	UG	UH	
		– exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ACCENTURE SAS

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ACCENTURE SAS										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP	5 135 807	UR	5 135 807	US					
	Autres immobilisations financières	UT	557 747	UV		UW	557 747				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	100 490		100 490						
	Autres créances clients	UX	317 554 071		317 554 071						
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) U0	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	57 636		57 636						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	1 630 565		1 630 565						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	5 082 044		5 082 044					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	53 398 787		53 398 787						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	10 066 327		10 066 327						
	Charges constatées d'avance	VS	4 840 441		4 840 441						
TOTAUX		VT	398 423 914	VU	397 866 167	VV	557 747				
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD	900						
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	22 656 928						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	229 751	229 751							
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	99 074 949	99 074 949							
Personnel et comptes rattachés		8C	100 288 028	100 288 028							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	54 189 070	54 189 070							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	23 360 701	23 360 701							
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	58 717 351	58 717 351							
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	4 754 161	4 754 161							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	1 157 614	1 157 614							
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	6 127 769	6 127 769							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	128 344 906	128 344 906							
TOTAUX		VY	476 244 299	VZ	476 244 299						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

Désignation de l'entreprise : ACCENTURE SAS										Néant ☐		Exercice N, clos le : 31 08 2017		
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 62 092 957		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				à réintégrer :		WB					
			de son conjoint						WC					
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	1 229 664	XE		1 464 748		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF			Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	235 084					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	22 742 808	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW		22 743 221			
	Amendes et pénalités		WJ	413	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7		40 349 333	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8					
			- imposées au taux de 0 %						ZN					
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme				WN					
					- Plus-values soumises au régime des fusions				WQ					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			WQ 28 197 434			
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3				
TOTAL I										WR		154 847 693		
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU		26 735 212		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV					
			- imposées au taux de 0 %						WH					
			- imposées au taux de 19 %						WP					
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW					
			- imputées sur les déficits antérieurs						XB					
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6				
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ				
Régime des sociétés mères et des filiales* (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation) 2A										XA				
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY			
	Majoration d'amortissement*										XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)		L5			XF		
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA					
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)		XC					
						Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS				
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI			XG 258 062				
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH 26 993 274		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	127 854 419		XJ				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*							ZL			XL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XO				
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN	127 854 419		XO				

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>ACCENTURE SAS</u>			Néant ☐ *			
I. SUIVI DES DÉFICITS						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4			
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5			
Déficits reportables (différence K4-K5)			K6			
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ			
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK			
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES						
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT			
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT						
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *			ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *						
PROVISION RISQUES ET CHARGES CLI			8X	1 132 000	8Y	338 830
PROVISION LITIGE			8Z	500 000	9A	5 200 000
PROVISION SITUATION NETTE			9B		9C	2 479 245
Provisions pour dépréciation *						
PROVISION SUR TITRES			9D	3 690 038	9E	4 000 001
			9F		9G	
			9H		9J	
Charges à payer						
ORGANIC C3S			9K	2 213 260	9L	1 696 364
PARTICIPATION			9M	15 207 510	9N	13 020 772
			9P		9R	
			9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	22 742 808	YO	26 735 212
			↓ ligne WI		↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)

xu

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ACCENTURE SAS										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	80 078	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	56 214 477			ZD					
	Prélèvements sur les réserves	0E				ZE	56 200 000				
						ZF					
	TOTAL I	0F	56 294 556			TOTAL II	ZH	56 294 556			
DISTRIBUTIONS (Article 235ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N : Exercice N - 1 :											
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ				
	Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance						YT	567 066 417	527 770 846		
	Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		XQ	16 133 168	15 332 062		
	Personnel extérieur à l'entreprise						YU	3 182 843	3 173 544		
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	11 251 061	10 413 245		
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages						VV				
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	114 391 600	107 035 703		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	712 025 089	663 725 401		
							YW	10 435 248	9 757 699		
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						9Z	20 332 547	20 048 470		
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		YX	30 767 795	29 806 169		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YY	323 601 944	310 629 342		
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée						YZ	156 800 463	145 582 128		
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						0B	335 299 001			
DIVERS	Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2012) *						0S				
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						YP	3639,00	3777,00		
	Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 42,00 handicapés : 47,00)						RL				
	Effectif affecté à l'activité artisanale						ZK		%		
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								%		
	Numéro du centre de gestion agréé *				XP		Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0				
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	127 854 419	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD	119 117 329	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : ACCENTURE SASNéant ☒ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
	①	②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente ⑦			Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
					19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I. Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩						
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪			(A)	(B) (ventilation par taux)	(C)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : ACCENTURE SAS

Néant ☒

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : ACCENTURE SASNéant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ②+③+④-⑤-⑥
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ACCENTURE SASNéant ☒ ***I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : ACCENTURE SAS		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01.09.2016		et clos le : 31.08.2017 Durée en nombre de mois 12	
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :			
I Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	OA	432 074	
Production vendue – Biens	OB		
Production vendue – Services	OC	1 443 011 680	
Production stockée	OD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	991 022	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	86 637	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 1	OM	1 444 521 413	
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON		
Variation de stocks (marchandises)	OO		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	694 359 708	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	4 249 139	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	96 172 187	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	13 677	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
TOTAL 2	OJ	794 794 711	
III Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	649 726 702
IV Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur le 1329)	SA	649 726 702	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		
Période de référence	GY	/	/
Date de cessation	HR	/	/
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.			

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	(1)
1	

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31082017

N° SIRET

7 3 2 0 7 5 3 1 2 0 0 1 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ACCENTURE SAS

ADRESSE (voie)

118 avenue de France

CODE POSTAL

75013

VILLE

Paris

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 250 000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SAS

Dénomination

ACCENTURE HOLDINGS FRANCE

N° SIREN (si société établie en France)

477832612

% de détention

Nb de parts ou actions

17 250 000

Adresse :

N°

118

Voie

AVENUE DE FRANCE

Code Postal

75013

Commune

PARIS

Pays

FR

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.1.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1	
	1

(1) Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31082017

N° SIRET

7 3 2 0 7 5 3 1 2 0 0 1 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ACCENTURE SAS

ADRESSE (voie)

118 avenue de France

CODE POSTAL

75013

VILLE

Paris

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

3

Forme juridique

SAS

Dénomination

PCO INNOVATION

N° SIREN (si société établie en France)

410254973

% de détention

Adresse :

N°

1

Voie

PLACE BERTHE MORISOT

Code Postal

69800

Commune

SAINT PRIEST

Pays FR

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays FR

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays FR

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Accenture S.A.S.
Société par actions simplifiée au capital de 17.250.000 euros
Siège social : 118-122 avenue de France 75013 Paris
732 075 312 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 MAI 2018

L'an deux mille dix huit, le trente et un mai,

La société Accenture Holdings France SAS, société par actions simplifiée, au capital social de 407.037.000 euros dont le siège social est situé 118, avenue de France à Paris - 75013, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 477832612, représentée par son Président Monsieur Christian Nibourel.

Agissant en sa qualité d'associé unique (ci-après l'« *Associé Unique* ») propriétaire des 17.250.000 actions composant le capital social de la société Accenture SAS, (ci-après dénommée la « *Société* »),

Connaissance prise des documents suivants :

- une copie de la lettre d'information adressée au Commissaire aux comptes et au Comité d'Entreprise,
- une copie des statuts de la Société,
- les comptes annuels au 31 août 2017,
- le rapport de gestion,
- le rapport du Commissaire aux comptes sur l'augmentation du capital réservée aux salariés
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, et
- le projet des décisions adressé à l'Associé Unique.

A pris les décisions sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport du Président sur la gestion et les opérations sociales concernant l'exercice clos au 31 août 2017,
- lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 août 2017,
- approbation des comptes de l'exercice clos au 31 août 2017 et des rapports ci-dessus; quitus au Président,
- affectation du résultat de l'exercice clos au 31 août 2017,
- convention réglementée,
- augmentation du capital réservée aux salariés,
- pouvoirs pour les formalités.



Il est rappelé que l'ensemble des documents prévus par la loi a été tenu à la disposition de l'Associé Unique, qui reconnaît l'exactitude de cette information.

La société KPMG Audit IS, Commissaire aux comptes, représentée par Monsieur Guillaume Livet, Associé signataire, qui a été régulièrement informée par courrier des décisions devant être prises ce jour par l'Associé Unique, est absente et excusée.

Le Comité d'Entreprise a aussi été régulièrement informé. Sur la base du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes clos au 31 août 2017, les décisions suivantes ont été adoptées :

PREMIERE DECISION – APPROBATION DES COMPTES

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos au 31 août 2017, tels qu'ils ont été établis et présentés, et qui font apparaître un bénéfice comptable de 62 092 956 €.

En conséquence, l'Associé Unique donne quitus au Président de sa gestion au titre de l'exercice clos au 31 août 2017.

L'Associé Unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Cette décision est acceptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION – AFFECTATION DU RESULTAT

Le montant du bénéfice net comptable de l'exercice s'élève à 62 092 956 €. En tenant compte du Report à Nouveau créditeur de 94 555 €, le bénéfice distribuable s'élève à 62 187 511 €.

La réserve légale représentant 10% du capital social, l'Associé Unique décide l'affectation suivante :

- affectation de la totalité du bénéfice distribuable au compte de report à nouveau qui est amené de ce fait à la somme de 62 187 511 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que la Société a procédé à la distribution des dividendes suivants au titre des trois derniers exercices :



Exercice clos en :	Dividende Global	Revenus non éligibles à l'abattement si l'associé unique est une personne morale	Revenus éligibles à l'abattement
2016	56.200.000 €	(de 40 %) : 56.200.000 €	0
2015	18.400.000 €	(de 40 %) : 18.400.000 €	0
2014	37.000.000 €	(de 40 %) : 37.000.000 €	0

Cette décision est acceptée par l'Associé Unique.

TROISIEME DECISION – CONVENTION REGLEMENTEE

L'Associé Unique, conformément aux dispositions de l'article L.227-10 du Code de Commerce, prend acte qu'au cours de l'exercice clos au 31 août 2017 aucune convention réglementée nouvelle n'est intervenue et que la lettre relative aux conventions conclues à des conditions normales et courantes a effectivement été remise, dans les délais légaux, au Commissaire aux comptes.

Cette décision est acceptée par l'Associé Unique.

QUATRIEME DECISION – AUGMENTATION DU CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes, décide en application des dispositions de l'article 225-129-6 du Code de commerce, de réserver aux salariés de la société, adhérant d'un plan d'épargne entreprise, une augmentation de capital, aux conditions prévues par l'article L.3332-18 du code du travail.

L'Associé Unique fixe le plafond nominal maximum de l'augmentation de capital à 1% du capital social actuel.

L'Associé Unique prend acte de ce que cette décision entraîne renonciation expresse à son droit préférentiel de souscription aux actions ainsi émises au profit des bénéficiaires susvisés.

Les actions nouvelles sont assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital prévue par la présente résolution.

Le prix d'exercice des actions nouvelles s'élève à 4,71 euros et a été déterminé sur la base de la situation nette comptable de la société au 31 août 2017.

Cette décision est rejetée par l'Associé Unique.

CINQUIEME DECISION - POUVOIR POUR LES FORMALITES

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités prévues par la loi.

Cette décision est acceptée par l'Associé Unique.

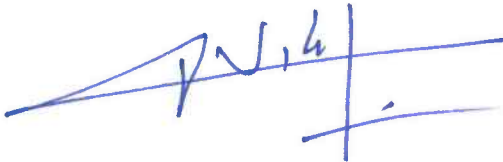
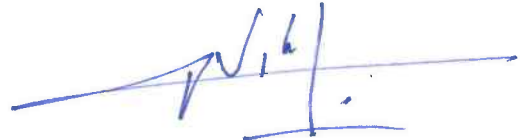
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le représentant de l'Associé Unique et le Président.

*

* *

Christian Nibourel
Le Président

Accenture Holdings France SAS
L'Associé Unique

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'CN', written over a horizontal line.A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'N', written over a horizontal line.



KPMG AUDIT IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 29
Site internet : www.kpmg.fr

Accenture S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2017

Accenture S.A.S.

118, avenue de France - 75013 Paris

Ce rapport contient 22 pages

Référence : GL-182-018



KPMG AUDIT IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 29
Site internet : www.kpmg.fr

Accenture S.A.S.

Siège social : 118, avenue de France - 75013 Paris
Capital social : € 17 250 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2017

A l'attention de l'Associé unique de la société Accenture S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Accenture S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 août 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne la valorisation des fonds commerciaux et des titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'Associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents qui vous ont été adressés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 29 mai 2018

KPMG Audit IS



Guillaume Livet
Associé

Désignation : ACCENTURE SAS
 Adresse : 118 avenue de France 75013 Paris
 N°SIRET : 73207531200122

Durée N : 12
 Durée N-1 : 12

Rubriques		Montant brut	Amort. Prov.	31/08/2017	31/08/2016
Capital souscrit non appelé I	AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement	AB		AC		
Frais de développement	CX		CQ		
Concessions, brevets, droits similaires	AF	7 048 053	AG	5 660 498	1 387 555
Fonds commercial (1)	AH	63 010 372	AI	63 010 372	63 010 372
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
Avances, acomptes immob. Incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	AN		AO		
Constructions	AP		AQ		
Installations techniq., matériel, outillage	AR		AS		
Autres immobilisations corporelles	AT	45 087 028	AU	31 145 053	13 941 974
Immobilisations en cours	AV		AW		10 229 255
Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations par mise en équivalence	CS		CT		
Autres participations	CU	62 235 110	CV	3 690 038	58 545 072
Créances rattachées à participations	BB		BC		21 361 704
Autres titres immobilisés	BD	5 192 000	BE	5 192 000	2 184 010
Prêts	BF	5 135 807	BG	5 135 807	35 914 402
Autres immobilisations financières	BH	557 746	BI	557 746	1 126 797
TOTAL II	BJ	188 266 118	BK	40 495 590	147 770 528
STOCKS ET EN-COURS					
Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En-cours de production de biens	BN		BO		
En-cours de production de services	BP	29 184 310	BQ	29 184 310	33 772 873
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT		BU		
Avances, acomptes versés/commandes	BV	658 696	BW	658 696	659 553
CREANCES					
Créances clients & cptes rattachés (3)	BX	317 654 561	BY	84 069	317 570 492
Autres créances (3)	BZ	70 235 357	CA	70 235 357	300 721 450
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		103 298 527
DIVERS					
Valeurs mobilières de placement	CD		CE		
(dt actions propres)					
Disponibilités	CF	5 024	CG	5 024	1 844 459
COMPTES DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance (3)	CH	4 840 440	CI	4 840 440	4 299 238
TOTAL III	CJ	422 578 392	CK	84 069	444 596 103
Frais émission d'emprunts à étaler IV	CW				
Primes rembours des obligations V	CM				
Ecart de conversion actif VI	CN				
TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	610 844 511	1A	40 579 659	570 264 851
Renvois: (1) droit bail N-1		(2) Part -1an immo.fin N-1	CP	(3) Part à + 1 an [CR] N-1	
Clause réserv. propr. Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

Désignation : ACCENTURE SAS

Rubriques		31/08/2017	31/08/2016
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel (1) (dont versé : 17 250 000)	DA	17 250 000	17 250 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	DB	123 695	123 695
Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence : EK)	DC		
Réserve légale (3)	DD	1 725 000	1 725 000
Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
Réserves réglementées (3) (dont rés. prov. cours B1)	DF	23 637	23 637
Autres réserves (dont achat d'œuvres orig. EJ)	DG	1 761	1 761
Report à nouveau	DH	94 555	80 078
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	62 092 956	56 214 477
Subventions d'investissements	DJ		
Provisions réglementées	DK		
TOTAL I	DL	81 311 607	75 418 650
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées	DN		
TOTAL II	DO		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	DP	12 017 109	22 921 799
Provisions pour charges	DQ		
TOTAL III	DR	12 017 109	22 921 799
DETTES (4)			
Emprunts obligataires convertibles	DS		
Autres emprunts obligataires	DT		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5) EI)	DU	229 750	50 025
Emprunts, dettes fin. divers (dont emp. participatifs	DV		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	691 834	25 771 287
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	99 074 949	88 208 297
Dettes fiscales et sociales	DY	241 309 310	246 404 773
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	1 157 614	163 752
Autres dettes	EA	6 127 768	10 811 130
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance (4)	EB	128 344 905	109 182 133
TOTAL IV	EC	476 936 134	480 591 400
Ecart de conversion passif V	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	570 264 851	578 931 851

Renvois			
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
(2) Dont	1D		
- Ecart de réévaluation libre	1E		
- Réserve de réévaluation (1976)	EF	0	
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	EG	476 244 299	454 820 113
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'1 an	EH		
(5) Dont concours bancaires, soldes créditeurs de banque, CCP (balo)			
Dettes à plus d'un an (balo)			
Dettes à moins d'un an (balo)			

ANNEXE

La société Accenture SAS a pour objet social, tant en France qu'à l'étranger, toutes prestations de conseil aux entreprises notamment en matière d'organisation, de gestion, de stratégie, d'informatique et autres technologies, toutes prestations d'assistance en matière de gestion de projets, tous travaux ou services à toutes entreprises, en matière d'informatique, de technologies de l'information ou autres technologies, de création ou de gestion de sites Internet, de formation, et d'assistance en matière de gestion.

1 Faits marquants de l'exercice

Acquisitions

Le 14 février 2017, la société Accenture Holdings France SAS a cédé 100% des parts sociales de la société SBC S.A.S. à la société Accenture SAS.

Le 3 avril 2017, Accenture SAS a annoncé la finalisation de l'acquisition de 100% des titres de la société Arismore Groupe SARL ainsi que ses filiales Arismore SAS et Memory SAS.

Transmissions universelles du patrimoine

Les filiales d'Accenture SAS ci-dessous ont été absorbées par transmission universelle du patrimoine au profit d'Accenture SAS :

- le 31 janvier 2017 : Invita SAS
- le 20 mars 2017 : Accenture SBC SAS
- le 30 avril 2017 : Boomerang Pharmaceutical Communications SAS

Autres titres immobilisés:

Au cours de l'exercice social, la société a continué son investissement dans le fond d'investissement PARTECH. Cette participation a pour but d'avoir un rôle actif sur le marché européen des start-ups.

2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels, arrêtés au 31 août 2017, ont été établis et sont présentés conformément aux règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France et conformément aux dispositions de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général, qui a été homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

La société fait partie d'un groupe d'intégration fiscale dont la société mère est Accenture Holdings France SAS. Dans ce cadre, la société verse à Accenture Holdings France SAS l'impôt sur les bénéfices dont elle serait redevable si elle était imposée séparément.

2.1 Actif immobilisé

Les éléments d'actif immobilisé ont été évalués selon la méthode des coûts historiques. Ainsi, la valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine de la société.

Les amortissements sont calculés sur la durée normale d'utilisation des biens selon le mode linéaire ou selon le mode dégressif lorsque ce dernier reflète mieux la dépréciation économique des immobilisations concernées. Les dotations aux amortissements sont calculées prorata temporis sur la base des durées d'utilisation suivantes :

Immobilisations	Durée / mois	Mode
Logiciels	12	Linéaire
Agencements, installations	108	Linéaire
Câblage informatique	36	Dégressif
PC fixes et portables	36	Dégressif
Autres matériels informatiques, serveurs inclus	60	Dégressif
Installations et matériel téléphoniques	60	Dégressif
Mobilier de bureau	108	Linéaire
Autres matériels de bureau	60	Linéaire

Les immobilisations financières correspondent aux titres de participation, prêts et dépôts et cautionnements. Les titres de participation sont évalués à la valeur d'utilité appréciée en fonction de plusieurs critères : capitaux propres, rentabilité, perspectives d'évolution, et intérêt stratégique pour le groupe Accenture. Lorsque les filiales enregistrent des pertes durables, la valeur d'inventaire retenue à la clôture de l'exercice est égale à la quote-part de situation nette correspondant aux titres détenus. Si la situation nette de la filiale est négative, une provision complémentaire est enregistrée lorsqu'il existe un risque de comblement de passif.

Dans le cadre de la première application, au 1er septembre 2016, du Règlement ANC n° 2015-06 du 23 novembre 2015 qui transpose la directive comptable européenne 2013/34/UE, une analyse relative aux fonds commerciaux et aux malis techniques a été menée.

Au terme de cette analyse, l'affectation des malis techniques au poste « fonds commercial » n'a pas été remise en cause.

Les fonds commerciaux de la société sont présumés avoir une durée d'utilisation non limitée. En conséquence, ils ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

2.2 Reconnaissance du revenu

Les revenus de la société sont issus principalement de contrats en régie et de contrats au forfait pour lesquels le chiffre d'affaires est reconnu comme suit :

Les produits d'exploitation et les résultats sur les travaux en régie sont constatés au fur et à mesure de la réalisation des travaux.

Les produits d'exploitation et les résultats sur l'ensemble des contrats au forfait s'échelonnant sur plusieurs exercices, qu'il s'agisse de contrats correspondant à la réalisation de prestations intellectuelles ou de systèmes intégrés, sont constatés selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux.

Les créances relatives à ces contrats figurent au bilan en créances clients ou en factures à établir, selon que les prestations réalisées ont été facturées ou non. Si la facturation est supérieure aux prestations réalisées, le différentiel figure en produits constatés d'avance.

Par ailleurs, si le coût de revient prévisionnel d'un contrat est supérieur au chiffre d'affaires contractuel, une provision pour perte à terminaison est constatée à la clôture de l'exercice à hauteur de la différence.

Cette provision apparaît alors au passif du bilan en provision pour risques et charges.

Les coûts engagés dans la phase initiale des contrats (coûts de transition et/ou de transformation) sont différés lorsqu'ils sont spécifiques aux contrats, qu'ils se rapportent à une activité future et/ou génèrent des avantages économiques futurs, et qu'ils sont recouvrables. Ces coûts sont alors classés en en-cours de production de services.

2.3 Disponibilités

Le solde bancaire apparaissant au bilan correspond au solde non encore placé sur le compte de cash pooling. Ce compte de cash pooling est inclus dans le poste « autres créances » du bilan.

2.4 Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les opérations en monnaie étrangère ont été valorisées sur la base du dernier cours de change en date du 31 août 2017.

2.5 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont été évaluées selon les méthodes suivantes :

Des provisions sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation d'Accenture S.A.S à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel, ou découler des pratiques de la société.

Le montant provisionné correspond à la sortie de ressources qu'Accenture S.A.S. estime probable pour remplir son obligation.

2.6 Plan d'intéressement en actions

Certains salariés de la société bénéficient de promesses sans garantie de se voir remettre à une date ultérieure des actions de la société mère, Accenture plc, dénommés « Restricted Share Units » (RSUs), dans le cadre du Plan d'intéressement en actions du groupe mis en place en 2001 et renouvelé en 2010.

Les principales caractéristiques de ce plan sont les suivantes :

- Les droits sont acquis linéairement ou *in fine* sur des périodes variant généralement entre 1 et 10 ans, sous condition de présence ;
- Chaque RSU donne droit à la livraison, à la date prévue sur l'accord d'attribution individuel, d'une action de catégorie A de la société Accenture plc ;
- Les RSU sont réputées qualifiées ou non qualifiées. Les RSU qualifiées donnent lieu à la livraison d'actions nouvelles d'Accenture plc. Les RSU non qualifiées sont livrées sous forme d'actions propres d'Accenture plc ;
- Les RSU qualifiées suivent un régime fiscal différent pour les bénéficiaires de celui applicable aux RSU non qualifiées ; les actions livrées au titre de ces RSU doivent être livrées au moins deux ans après la date d'octroi des RSU et doivent être conservées pendant au moins deux années supplémentaires avant d'être revendues ;
- Les RSU octroyées dans le cadre des promotions et des recrutements des Managing Directors, au titre du Programme d'investissement volontaire ainsi que les RSU de performance sont non qualifiées pour les octrois intervenus à compter d'octobre 2012.

Pour les seules RSU non qualifiées, aux termes d'un contrat entre la société mère et sa filiale, Accenture plc refacture à Accenture SAS une charge égale au coût de rachat des actions sur le marché au moment de la livraison. En conséquence, en application du règlement CRC 2008-15, la société constitue une provision au titre des droits acquis ou partiellement acquis mais non encore versés, portant sur les RSU non qualifiées. La provision est calculée sur la base du cours de l'action Accenture plc à la clôture de l'exercice (\$ 130,76 au 31 août 2017) et tient compte d'hypothèses de taux de départ.

3 Compléments d'information sur le bilan au 31 août 2017

3.1 Immobilisations

Les tableaux de variations des immobilisations et des amortissements retracent l'évolution de ce poste sur l'exercice clos le 31 août 2017.

	ACCENTURE SAS Comptes annuels au 31 août 2017
--	---

Valeurs brutes des immobilisations (en euros):

FY 2017	31-août-16	Acquisition	Cession	31-août-17
Autres postes d'immobilisations incorporelles	68 165 376	1 893 051		70 058 427
Inst générales, agencements et aménagements divers	13 962 124	2 784 903	124 214	16 622 813
Matériel de bureau et informatique	24 756 518	5 334 030	1 626 332	28 464 216
Autres participations	25 361 705	36 873 405		62 235 110
Autres titres immobilisés	2 184 010	3 007 990		5 192 000
Prêts et autres immobilisations financières	37 041 199	900	31 348 546	5 693 553
Total	171 470 932	49 894 279	33 099 092	188 266 119

Les immobilisations incorporelles incluent des logiciels à hauteur de 7 048 054 € et des fonds de commerce pour 63 010 373€. Ces fonds de commerce comprennent principalement :

→ A hauteur de 3,2M€, le mali technique constaté en 2006 lors de l'acquisition de la société Média Audit ;

→ A hauteur de 55,9M€, le mali technique provenant de l'absorption en 2010 de la société Accenture Services France SAS ;

→ A hauteur de 2,2M€, le mali technique provenant de l'absorption en 2013 de la société Acceria SAS ;

→ A hauteur de 1,7M€, le mali technique issu de l'absorption en 2016 de la société Fjord France SARL.

Les prêts remboursables à première demande à la société Accenture Holdings France SAS et à la société Accenture Holdings BV ont été remboursés en totalité au cours de l'exercice par compensation entre des créances et des dettes.

La société Accenture SAS a accordé des prêts remboursables à première demande à la société Accenture Product Lifecycle Services. Ces prêts portent intérêts au taux Libor + 15 points de base.

Le solde de ces prêts au 31/08/2017 est de 5,1 M€ hors intérêts courus.

Amortissements et provisions (en euros) :

Euros	31-août-16	Augmentation	Virement de poste à poste	Diminution	31-août-17
Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 645 795	1 014 703			5 660 498
Inst générales, agencements et aménagements divers	10 128 345	1 007 207		124 214	11 011 338
Matériel de bureau et informatique	18 361 041	3 385 329		1 612 655	20 133 715
Immobilisations financières	4 000 001	3 690 038		4 000 001	3 690 038
Total Provision	37 135 182	9 097 277	0	5 736 870	40 495 589

	ACCENTURE SAS Comptes annuels au 31 août 2017
--	---

3.2 Créances et dettes

L'échéancier des créances se présente comme suit (en euros) :

au 31 août 2017	Mt brut	< 1 an	> 1 an
Prêts	5 135 807	5 135 807	
Autres immobilisations financières	557 747		557 747
Créances clients et comptes rattachés	317 654 561	317 654 561	
Personnel et compte rattachés	57 636	57 636	
Sécurité sociale & autres organismes sociaux	1 630 565	1 630 565	
Taxe sur la valeur ajoutée	5 082 044	5 082 044	
Groupe & Associés	53 398 787	53 398 787	
Débiteurs divers	10 066 327	10 066 327	
Charges constatées d'avances	4 840 441	4 840 441	
Total des créances	398 423 915	397 866 168	557 747

Dans le cadre d'un contrat de gestion centralisée de trésorerie conclu avec certaines sociétés du groupe, la société place la quasi-totalité de ses liquidités auprès d'Accenture Finance Limited, une entité de droit irlandais. Au 31 août 2017, le montant ainsi placé s'élevait à 50 460 K€ inclus dans le poste « Groupe et Associés » ci-dessus.

L'échéancier des dettes se présente comme suit (en euros) :

au 31 août 2017	Mt brut	< 1 an	> 1 an
Emprunts et dettes auprès des étab. De crédit	229 751	229 751	
Fournisseurs et comptes rattachés	99 074 949	99 074 949	
Personnel et compte rattachés	100 288 028	100 288 028	
Sécurité sociale & autres organismes sociaux	54 189 070	54 189 070	
Impôts sur les sociétés	23 360 701	23 360 701	
Taxe sur la valeur ajoutée	58 717 351	58 717 351	
Autres impôts et taxes assimilées	4 754 161	4 754 161	
Dettes sur immo et comptes rattachés	1 157 614	1 157 614	
Autres dettes	6 127 769	6 127 769	
Produits constatés d'avances	128 344 906	128 344 906	
Total des dettes	476 244 300	476 244 300	0

Le poste « emprunts et dettes auprès des établissements de crédit » correspond exclusivement à des soldes créditeurs de banque.

	ACCENTURE SAS Comptes annuels au 31 août 2017
--	---

3.3 Entreprises liées

Les soldes des dettes, créances, charges financières et produits financiers avec les entreprises liées se présentent comme suit en date du 31 août 2017 :

au 31 août 2017	Créances	Dettes	Charges Financières	Produits Financières
Accenture BV	29 099 561	51 323 320		
Accenture Finance Limited	50 460 003			13 493
Accenture Tech Solutions	772 815	11 586 996		
Avanade France SAS	-10 530	3 832 383		
Digiplug	1 325			
APTP	516 045	19 420		
APLS	5 311 539	985 587		
Accenture Insurance Services	44 962	24 243		
Accenture do Brasil Ltda	123 466			
Accenture LLC Consulting Moscow	378 904	1 423 535		
Accenture Tunisia Branch	1 043 392	4 569		
Octo Technology SA		723 199		
Arismore	2 938 784	65 706		
Global View		5 157 000		
Total Provision	90 680 266	75 145 957	0	13 493

3.4 Charges à payer

3.4.1 Détail des charges à payer

Le détail des charges à payer au 31 août 2017 se présente comme suit :

au 31 août 2017	Euros
Fournisseurs, factures non parvenues	10 705 864
Clients, avoirs à établir	4 621 104
Charges à payer liées au personnel	96 837 404
Organismes sociaux, charges à payer	32 001 060
Charges à payer liées aux taxes	4 476 093
Total des charges à payer	148 641 525

ACCENTURE SAS
Comptes annuels au 31 août 2017

3.4.2 Plan de Restricted share units

Les informations chiffrées relatives à ce plan sont résumées ci-après :

Valeur de référence à la date de l'octroi : de \$44,77 à \$129,42

Nombre total d'actions Accenture plc pouvant être émises ou achetées* : 74 000 000

SAS FY 2017	Qualifiées	Non qualifiées	PSU	Total
Solde RSU non délivrées au 31.08.2016	116 448	354 469	133 299	604 216
Nombre de RSU attribuées sur l'exercice	151 749	5 755	47 044	204 548
Nombre de RSU annulées sur l'exercice	2 949	22 723	17 222	42 894
Nombre de RSU délivrées sur l'exercice	69 783	103 922	35 474	209 179
Solde RSU non délivrées au 31.08.2017	195 465	233 579	127 647	556 691
Montant de la charge comptabilisée sur l'exercice **	31 570 892			31 570 892
Montant du passif enregistré au bilan **	1 481 173	22 668 435	6 626 666	30 776 274

* Nombre total d'actions disponibles pour Accenture plc et l'ensemble de ses filiales au titre du Plan d'intéressement en actions

** Montant net des refacturations à d'autres entités du Groupe

3.5 Produits à recevoir

Le détail des produits à recevoir au 31 août 2017 se présente comme suit :

au 31 août 2017	Euros
Avoir à recevoir	5 877 495
Clients, factures à établir	65 074 547
Indemnités journalières à recevoir	1 127 923
Autres produits à recevoir	2 182 540
Total Provision	74 262 506

3.6 Capitaux propres

Le capital social de la société Accenture S.A.S s'élève à 17 250 000 € subdivisé en 17 250 000 actions d'un euro chacune.

La variation de capitaux propres sur l'exercice clos le 31 août 2017 se présente comme suit :

€	31-août-16	Aff. Résultat N-1	Dividendes	Autres	Résultat N	31-août-17
Capital social	17 250 000					17 250 000
Prime d'émission et de fusion	123 695					123 695
Réserve légale	1 725 000					1 725 000
Réserves réglementées	23 638					23 638
Autres réserves	1 762					1 762
Report à nouveau	80 078	56 214 477	-56 200 000			94 556
Résultat de l'exercice	56 214 477	-56 214 477			62 092 957	62 092 957
Capitaux propres	75 418 651	0	-56 200 000	0	62 092 957	81 311 608

Une distribution de dividendes d'un montant de 56,2 M€ est intervenue au cours de l'exercice.

3.7 Provisions

Les mouvements de provisions s'analysent comme suit :

Euros	31-août-16	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31-août-17
Provisions pour risques et charges	22 921 800	3 544 359	7 554 078	6 894 972	12 017 109
Dépréciation titres de participation	4 000 001	3 690 038		4 000 001	3 690 038
Provisions créances clients	84 070				84 070
Total Provision	27 005 871	7 234 397	7 554 078	10 894 973	15 791 217

3.8 Autres comptes

Les charges constatées d'avance au 31 août 2017 s'élèvent à 4,8 M€. Elles représentent des dépenses courantes de l'exercice 2016/2017 concernant principalement des assurances et de la maintenance.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 128 M€. Ils se rapportent à des projets dont l'achèvement est prévu postérieurement au 31 août 2017 et qui ont été facturés.

Aucun écart de conversion n'est à constater au 31 août 2017 dans la mesure où les transactions libellées en devises (exclusivement intragroupe) sont systématiquement réglées en fin de mois.

4 Compléments d'information sur le compte de résultat au 31 août 2017

4.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires France d'un montant de 1 143,10 M€ représente 79,22% du chiffre d'affaires total.

4.2 Charges d'exploitation

Les « autres achats et charges externes » et les charges de personnel représentent environ 89,36% des charges d'exploitation.

4.3 Résultat financier

Il est composé essentiellement :

- des reprises de provision pour dépréciation de titres,
- des différences positives de change générées par les paiements de factures intra-groupe libellées en devises.
- des malis provenant des opérations de transmission universelle de patrimoine effectuées durant l'exercice.

4.4 Résultat exceptionnel

Les charges exceptionnelles correspondent principalement à une dotation aux amortissements exceptionnelle constatée pour 232 K€, concomitamment à la cession ou à la mise au rebut d'immobilisations effectuée durant l'exercice.

Les produits exceptionnels correspondent principalement à des produits de cession d'éléments d'actifs pour 106 K€.

4.5 Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

Le tableau ci-dessous ventile l'impôt société entre les opérations d'exploitation et exceptionnelles (en euros).

au 31 août 2017	Résultat avant IS	IS du	Résultat après IS
Résultat courant	118 883 264	47 586 204	71 297 060
Résultat Exceptionnel	-139 740	-55 935	-83 805
Participation des salariés	-15 207 510	-6 087 212	-9 120 298
Bénéfice comptable	103 536 014	41 443 057	62 092 957



	Compte	IS du
Impôt sur les sociétés	695100	40 349 333
Impôt Etranger	695200	1 351 786
Provisions crédits d'impôt	699000	-258 062
		41 443 057

Accenture SAS bénéficie du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi calculé conformément à l'article 244 quater C du CGI au taux de 6% au titre des rémunérations versées jusqu'au 31 décembre 2016 et au taux de 7 % au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2017. Pour l'exercice clos au 31 Août 2017, le CICE s'élève à 1 809 K €, comptabilisé au débit d'un sous-compte dédié du compte 69 « Participation des salariés – Impôts sur les bénéfices et assimilés ». Le CICE est affecté au financement du besoin en fonds de roulement.

4.6 Situation fiscale latente

En base, les éléments ayant fait l'objet d'une réintégration au 31 août 2017 sont la participation (15 207 510 €), la contribution C3S (2 213 260 €) et une provision pour risques et charges clients (1 132 000 €). Le total des allègements futurs d'impôt société en base est donc de 18 552 770 €.

5 Autres informations

5.1 Effectifs

La ventilation de l'effectif moyen par catégorie de salariés est la suivante :

Effectifs	août-17	août-16
Cadres	3467	3554
Agents de maîtrise	105	102
Employés	16	16
Apprentis	42	40
C-Qual	9	9
Total	3639	3721

5.2 Liste des filiales et participations (en euros)

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P Détenue Divid. Encaiss.	Val brute Titres Val nette Titres	Prêts avances Cautions	Chiffres d'affaires Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
PCO Innovation 1 place Berthe Morisot 69800 SAINT PRIEST	6 000 000,00 6 298 573,00	100%	16 204 704,00 12 514 666,00		0,00 -5 097,00
ARISMORE GROUPE 118 avenue de France 75013 PARIS	1 480 140,00 3 011 535,00	100%	46 030 406,00 46 030 406,00		0,00 -54 367,00
PARTICIPATIONS (10 à 50 %)					
AUTRES TITRES					
PARTECH			5 192 000,00 5 192 000,00		

5.3 Engagements hors bilan

Le montant de l'engagement pour indemnités de départ en retraite a été calculé avec l'assistance d'un actuaire, extérieur à l'entreprise, sur la base de l'effectif au 31 août 2017. Cette estimation s'élève, charges sociales incluses à 9 199 K€. Cet engagement n'est pas comptabilisé au 31 août 2017.

Les engagements reçus des banques s'élèvent à 2 720 K€ et concernent la garantie de paiement d'un dépôt de garantie.

En juillet 2016, la société s'est engagée à investir 17 000 K€ dans deux fonds d'investissement PARTECH. Au cours de l'exercice 2017, la société a versé 3 051 K€. Compte tenu des versements de l'année précédente, l'engagement de la société au 31 août 2017 est de 11 808 K€

	ACCENTURE SAS Comptes annuels au 31 août 2017
--	---

5.4 Identité de la société consolidante

Les comptes de la Société sont consolidés par Accenture PLC, 1 Grand Canal Square, Grand Canal Harbour, Dublin 2, Ireland.

5.5 Evénements postérieurs à la clôture

Le 1 septembre 2017, les sociétés Arismore Groupe SARL, Arismore SAS, Memory, ont disparu par transmission universelle du patrimoine au profit d'Accenture SAS.

Le 2 octobre 2017, la société PCO Innovation SARL, a disparu par transmission universelle du patrimoine au profit d'Accenture SAS.

Le 21 décembre 2017, la société a fait l'acquisition de l'intégralité du capital du Groupe Altima, société spécialisée dans le commerce digital.